



Institut
Sociétés en Mutation
en Méditerranée
Aix***M**arseille Université

DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX STAGES

par

l'Institut SoMuM

SOMMAIRE :

- **Présentation du dispositif**
- **Annexe 1 Process pour les étudiants**
- **Annexe 2 Fiche préalable de stage**
- **Annexe 3 Dossier de bourse à la mobilité internationale**



**Financement de stages en laboratoire, au sein d'Aix-Marseille Université
&
Bourses à la mobilité internationale**

**Un soutien apporté aux étudiants de Master
du périmètre de l'Institut SoMuM**

Dans le cadre de ses actions de formation, le pôle formation de l'Institut met en œuvre une politique de soutien aux stages et à la mobilité internationale des étudiants de Master de son périmètre. Ce dispositif est géré au sein de l'Institut SoMuM par une équipe (équipe Formation-Stages) composée d'Isabelle Renaudet, de Pascal Gauttier et de Stéphanie Guillet.

I - Rappel du dispositif mis en place par l'Institut SoMuM

L'Institut SoMuM met à disposition de **chaque mention de master de son périmètre une enveloppe de 3 000 euros par an** destinée au financement de stages et à la mobilité internationale de leurs masterants.

1. Stages effectués au sein d'Aix-Marseille Université : laboratoire, service de direction, institut, médiathèque, PUD-Progedo, pôle édition...

Le soutien financier de l'institut prend la forme d'une **gratification de stage** destinée au masterant. La gratification peut être attribuée pour un stage d'une durée allant jusqu'à 5 mois, selon la grille indiquée ci-dessous.

- Dans le cas d'un **stage de moins de 2 mois**, l'Institut SoMuM prend en charge la gratification attribuée au masterant, après en avoir informé la structure d'accueil.
- Dans le cas d'un **stage de 2 mois à 5 mois**, l'Institut SoMuM se substitue à la structure d'accueil pour verser la gratification, en accord avec cette dernière.

La procédure à suivre est la suivante :

- L'étudiant saisit les éléments de la convention de stage sur la plateforme IPRO (onglet « stage » de l'ENT)
- L'étudiant remplira dans un second temps un modèle de convention spécifique fourni par l'Institut (qui permet la gratification sur crédits A*Midex). Ce formulaire sera signé puis saisi sur IPRO via l'onglet « Avenant ».

2. Mobilité internationale effectuée pour la réalisation d'un stage de Master

Dans le cadre de la réalisation d'un stage à l'étranger (en entreprise, organisme international, laboratoire, administration, collectivité territoriale, association...), l'Institut verse à l'étudiant une **bourse à la mobilité internationale**. Cette bourse s'élève à 1 000 euros maximum, pour un stage d'une durée allant de 2 à 6 mois.

Les critères d'éligibilité du dispositif de Bourses d'aide à la mobilité d'A*MIDEX sont consultables : [Bourse d'aide à la mobilité étudiante de l'initiative d'excellence \(A*MIDEX\)](#)

L'étudiant doit solliciter son responsable de filière et remplir les conditions suivantes :

- Etudiants inscrits à l'Université d'Aix-Marseille
- Etudiants satisfaisant aux critères académiques et linguistiques requis par l'équipe pédagogique des formations concernées. Ces critères permettent d'apprécier le parcours, le niveau, le projet et la motivation des étudiants candidats à une bourse d'aide à la mobilité sortante.
- Les conditions de cumul des bourses sont [en ligne](#).

La procédure à suivre est la suivante :

- L'étudiant saisit les éléments de la convention de stage sur la plateforme IPRO (onglet « stage » de l'ENT)
- L'étudiant remplira dans un second temps un dossier de bourse à la mobilité internationale

II - Campagne 2020-2021

Pour l'année 2020-21, le calendrier en vigueur se fera en deux temps :

- **19 février 2021 : date limite de la première vague de la campagne.**

A cette date pourront remonter vers l'équipe Formation-stage de l'Institut SoMuM les dossiers des candidats déjà finalisés et sélectionnés par les membres du comité opérationnel au sein de chaque mention de master.

- **Une seconde vague** est exceptionnellement aménagée pour répondre au contexte sanitaire actuel. Les dossiers pourront être envoyés **au fil de l'eau entre le 19 février et le 15 juin 2021**, date limite de cette seconde campagne.

Durant la seconde vague, seront examinés les dossiers de candidature :

- Des étudiants dont le stage se déroulerait durant le second semestre de l'année 2020-21, y compris durant l'été.
- Des étudiants inscrits dans une formation ayant obtenu de l'UFR ALLSH ou de la FDSP une dérogation de vue d'une soutenance de stage à l'automne 2021.

Aucun dossier ne sera traité en dehors des dates de campagne.

III - Sélection des candidatures

La sélection des candidats incombe aux responsables des mentions de master et parcours type aidés de leurs équipes pédagogiques. A la clôture de la campagne, les responsables des mentions de master font remonter les dossiers retenus, **en remplissant le Bordereau de synthèse**, à l'équipe Formation-Stages de l'Institut Somum aux adresses suivantes :

- Mme Isabelle Renaudet, Directrice adjointe à la Formation, Institut SoMuM
isabelle.renaudet@univ-amu.fr
- M. Pascal Gauttier, Chargé de mission Formation, Institut SoMuM
pascal.gauttier@univ-amu.fr
- Mme Stéphanie Guillet, Chargée de la gestion administrative et financière, Institut SoMuM
stephanie.guillet@univ-amu.fr

IV - Conditions d'éligibilité au dispositif

Les bénéficiaires du dispositif doivent impérativement être inscrits pour l'année universitaire en cours dans l'une des huit mentions de master ou parcours-type suivants de l'Université d'Aix-Marseille :

- Master : Anthropologie, Etudes Européennes et Internationales ; Géographie Aménagement Environnement et Développement ; Histoire Civilisations Patrimoine ; Histoire de l'art ; Sociologie ; Droit international et droit européen.
- Parcours type : Mondes arabe, musulman et hamito-sémitique de la Mention Langues et Sociétés

Leur candidature doit être adressée au/à la responsable du master ou du parcours type dans lequel ils sont inscrits. Le/la responsable du master ou du parcours type fera suivre les candidatures à l'équipe Formation-Stages de l'institut dont les adresses sont indiquées ci-dessous. Aucun dossier ne doit parvenir directement des candidats à l'institut SoMuM.

Les candidatures devront présenter un lien avec les axes scientifiques de l'institut. Cette articulation pourra être justifiée :

1/ à partir de la coloration méditerranéenne associée au projet de stage. Il est rappelé à cette occasion que l'un des objectifs de l'Institut SoMuM est de favoriser les projets concevant l'espace méditerranéen comme un espace ouvert, entre l'Europe et l'Afrique subsaharienne.

2/ et/ou à partir d'une entrée thématique mettant en jeu les processus de mutation des sociétés.

Les stages dont la finalité serait plus professionnalisante sont également éligibles. La justification d'un soutien financier apporté par l'Institut SoMuM pourra s'appuyer sur la valeur ajoutée attendue du stage en vue de renforcer les compétences acquises par le masterant dans le cadre de la formation universitaire reçue et transposables à d'autres environnements professionnels en prise avec l'ancrage spatial et/ou thématique de l'institut.

Les gratifications des stagiaires sont compatibles avec une bourse sur critères sociaux. Par souci d'équité, les responsables de master veilleront à éviter les situations de cumul (cas des étudiants émergeant déjà au Plan Mobilité Sortante d'AMU par exemple).

V - Composition du dossier étudiant à transmettre à l'équipe Formation-Stages

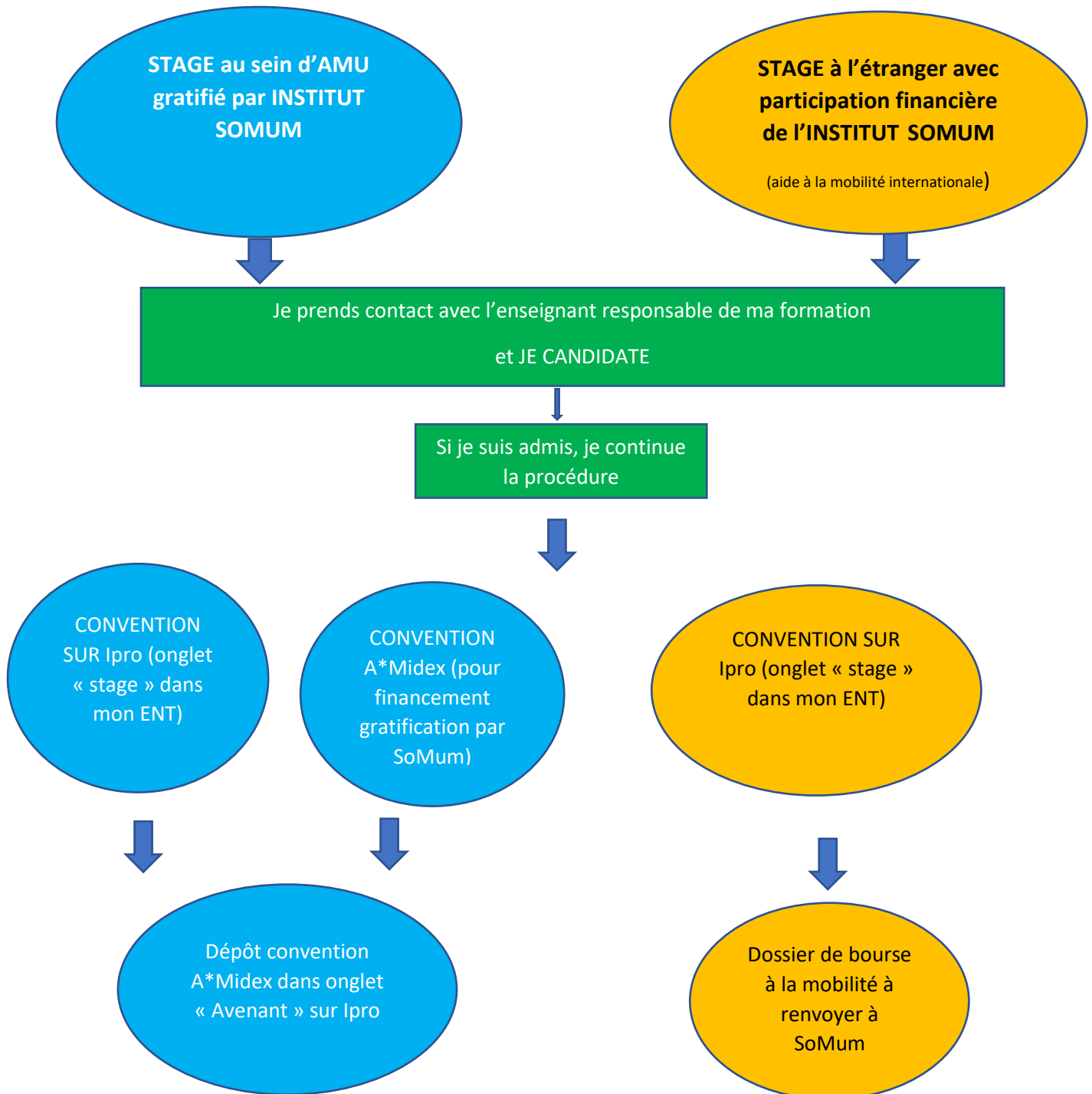
- Carte d'identité du stagiaire
- Carte vitale
- Attestation responsabilité civile
- RIB
- Certificat de scolarité
- Convention IPRO
- Fiche préalable de stage A*Midex (uniquement pour stage intra AMU)

Les pièces du dossier seront transmises par l'étudiant à stephanie.guillet@univ-amu.fr

VI - Montant des gratifications- Stages réalisés au sein d'AMU

Le taux horaire de la gratification est de 3.90 euros. Le montant mensuel peut donc varier selon le nombre de jours ouvrables et fériés du mois. L'étudiant stagiaire est invité à utiliser le simulateur de calcul qui permet de déterminer la durée du stage en jours et heures et la gratification : <https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/gratification-stagiaire#main>

ANNEXE 1



LIENS UTILES :

[Présentation Dispositif d'aide aux stages par Somum](#)

[Comment faire sa convention de stage sur Ipro](#)

[Présentation des Bourses d'aide à la mobilité étudiante de l'initiative d'excellence \(A*MIDEX\)](#)

Pour se renseigner et renvoyer tous mes documents (convention A*Midex ou dossier bourse à la mobilité) : Stephanie.guillet@univ-amu.fr (Tel : 04.42.52.41.65)

ANNEXE 2

Fiche de renseignement préalable à toute demande de stage gratifié par l'Institut Sociétés en Mutation en Méditerranée (SoMuM).

A REMPLIR PAR L'ETUDIANT, en collaboration avec son tuteur de stage.

NB : Les étudiants AMU devront ensuite saisir les éléments de la convention dans Ipro, toutefois l'Institut fournira un modèle de convention spécifique (pour gratification sur crédits A*Midex), lequel sera signé puis saisi sur Ipro via l'onglet « Avenant ». Aucune convention générée par Ipro ne pourra ouvrir droit à gratification.

Description et nature du stage

Sujet du stage :

Description des activités confiées :

Compétences à acquérir ou à développer :

Lieu du stage :

Dates de début et de fin du stage :

Durée totale du stage (mois ou semaines) :

Répartition si présence discontinue (heures par semaines ou par jour) :

Durée totale en nombre de jours de présence effective (= hors week-end et jours fériés) dans l'organisme d'accueil (7 heures de travail = 1 jour) :jours.

Durée totale du stage en heures :

Montant total de la gratification (sur la base de 3,90 € / heure) :

Nombre de jours de congés éventuels (ils sont facultatifs tout comme leur rémunération) :

Nom et prénom du tuteur de stage :

Fonction du tuteur de stage :

Coordonnées du tuteur de stage - Adresse mail : ...Téléphone : ...

Un simulateur de calcul permet de déterminer la durée du stage en jours et heures et la gratification : <https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/gratification-stagiaire#main>

Identification du stagiaire, de la formation et de l'enseignant référent

Nom et prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Adresse mail :

Téléphone :

Intitulé exact de la formation du stagiaire et volume horaire :

Modalités d'évaluation pédagogique, le cas échéant (préciser la nature du travail à fournir) :

Nombre d'ECTS, le cas échéant :

Nom et prénom de l'enseignant référent :

Fonction ou discipline de l'enseignant référent :

Coordonnées de l'enseignant référent - Adresse mail : ...Téléphone :


Pièces à fournir par le stagiaire

- Copie d'une pièce d'identité
- Copie de la carte Vitale
- RIB
- Attestation de responsabilité civile démontrant que l'étudiant est couvert dans le cadre de son stage
- Certificat de scolarité

ANNEXE 3

BOURSE D'AIDE A LA MOBILITE INTERNATIONALE

ETUDIANT:

Composante :
Master/parcours type :
Nom: M. Mme Melle
Prénom :
Date de naissance : / /
Nationalité :
N°de Sécurité Sociale : Numéro étudiant
 : / / / /
Mail :

STRUCTURE D'ACCUEIL :

Dénomination sociale :.....
Adresse :.....
.....
Ville/ pays :.....
Coordonnées :.....

THEME DU STAGE :

.....
.....
.....

DATES DU STAGE :

DUREE DU STAGE : mois

MONTANT DE LA BOURSE ACCORDEE : euros

Signature de l'étudiant :

(Nom Prénom)

Signature de la Directrice de l'Institut SoMuM

Sylvie MAZZELLA

Signature du Responsable de la formation

Signature de la Directrice adjointe Formation
de l'Institut SoMuM

Isabelle RENAUDET